

BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2025

Janvier - Février - Mars 2025

Les Infos de MARSAC-SUR-DON



02 40 87 54 77



info@mairie-marsacsurdon.fr



www.mairie-marsacsurdon.fr



2	Editorial du maire
3	Informations municipales
6	Conseils municipaux
11	Expression de la liste minoritaire
12	Projets en cours
13	Vie de la commune
13	Vie de la Mairie
15	Les brèves
18	Vie associative, culturelle et sportive
20	Ecoles
22	Associations de parents et petite enfance
24	En direct des associations
29	Intercommunalité

du maire



Mes chers amis,

Nous laissons derrière nous l'année 2024, avec son lot de réussites et de satisfactions. Les péripéties politiques actuelles conduisent à une situation d'instabilité et d'incertitudes freinant parfois la dynamique de développement qui nous anime.

Cependant, l'année qui débute tout juste va nous permettre de poursuivre harmonieusement les chantiers engagés pour revitaliser le centre bourg. Le bar tabac a retrouvé sa convivialité avec ses propriétaires souriants et accueillants et la pâtisserie/dépôt de pain/snacking/salon de thé ouvrira ses portes dans quelques mois. Vous avez sûrement constaté que les travaux ont déjà commencé.

Le PLU a été officiellement voté, et c'est maintenant un nouveau guide essentiel au développement raisonné de l'urbanisation dans le centre bourg et ses villages.

Sur proposition du Conseil Municipal des Jeunes Marsacais, nous allons aménager un pumtrack, accessible à tous, jeunes et moins jeunes. Ce projet phare permettra d'enrichir les équipements sportifs de Marsac.

La maison de santé poursuit sa transformation avec l'arrivée de notre médecin en 2025. Pour la réouverture de la pharmacie, les discussions avec l'ARS restent complexes et se poursuivent activement.

Nous avons enfin signé un bail avec Madame Potiron pour la reprise de l'Auberge de la Roche, et je crois pouvoir dire que les fins gourmets sont très heureux des prestations fournies. C'est cette même Auberge qui a assuré le déjeuner des Anciens, pour environ 170 convives.

Le soutien de la Communauté de Communes continue à se manifester au quotidien, avec la poursuite de l'aménagement des carrières, le développement du site de l'Etang de la Roche et l'obtention d'un fond de concours santé pour la pharmacie.

Soyez assurés, chers Amis, que nous œuvrons chaque jour pour que le « Bien Vivre à Marsac » soit une réalité partagée par tous, grâce à l'engagement sans faille de notre personnel communal, du Conseil Municipal et de mes adjoints.

Bonne année.

Le Maire, **Hervé de Trogoff**



État civil



de janvier au 14 décembre 2024

Naissances



Naélie FAVREAU	14 janvier 2024
Adélaïde BLAIS	22 janvier 2024
Swann PORROT	30 mars 2024
Hanaë DURAND	7 avril 2024
Aria GLOUX DANARD	19 avril 2024
Alycia PROVOST	27 mai 2024
Kélya PROVOST	27 mai 2024
Anaé MORILLE	21 juin 2024
Aria LEFEUVRE	10 juillet 2024
Gabin BOISSEAU	31 juillet 2024
Nelson ALJOUBOURI	11 août 2024
Romane FOURAGE	1er octobre 2024
Miléna LÉAUTÉ	9 octobre 2024
Lina TRIFFAULT-DAVID	17 octobre 2024

Mariages



Garik VARDANYAN & Arminé OVCEPIAN	27 janvier 2024
Richard DE SANTIAGO Y IBANEZ & Elodie SOCQUARD	27 avril 2024
Maxime CAUVET & Audrey EOT	17 août 2024

PACS



Didier CAUVET & Chrystèle FOUBERT	13 janvier 2024
Zacharie BIORET & Flore ROUSSEAU	9 juillet 2024
Clément LEFEUVRE & Tiphaine BOSCHAT	18 juillet 2024
Thierry MARTIN & Danielle RAIMOND	14 septembre 2024
Samir BOUSLAHI & Florinda CAPPATO	3 octobre 2024
Julien SÉVER & Eliane EVAÏN	26 novembre 2024

Décès



Auguste LAUNAY, 96 ans	8 janvier 2024
Jean PERRIGAUD, 92 ans	9 janvier 2024
Thérèse HOUSSAIS, 98 ans	25 janvier 2024
Brigitte LELIEVRE veuve MARCHAND, 58 ans	27 janvier 2024
Pascal MAZÉ, 51 ans	31 janvier 2024
Henri NOBLET, 81 ans	5 février 2024
Daniel PAPION, 70 ans	11 février 2024
Jean BARBOTIN, 80 ans	21 mars 2024
Sylvie ALLÈGRE veuve BOUSSARD, 63 ans	2 avril 2024
Swann PORROT	3 avril 2024
Odille PERRIGAUD, 89 ans	19 mai 2024
Viviane LEBÈGUE veuve CHAUVIN, 80 ans	19 juin 2024
Philippe CAPELLE, 52 ans	13 août 2024
Sullivan DEBRABANT, 31 ans	14 août 2024
Jean-Charles VIEL, 74 ans	3 septembre 2024
Donatien LEFEUVRE, 85 ans	1 ^{er} novembre 2024

Directeur de publication
Hervé de TROGOFF

Commission Communication
Géraldine PINSON-LERAY, Gilles COUROUSSE,
Dominique POUPARD, Julie DELORME, Nathalie FIOT,
Karen SALMON & Christian LE CALOCH

Mise en page
Production
mbg ouest.com

Publication



Impression Responsable
et Climatiquement Neutre



Tarifs communaux applicables en 2025

Salle municipale

PARTICULIERS	Commune	Hors com.
Vin d'honneur	59 €	89 €
Journée	130 €	189 €
½ journée	86 €	145 €
Journée supplémentaire	124 €	177 €
Prestation supplémentaire pour non-nettoyage	215 €	215 €

ASSOCIATIONS	Commune	Hors com.
Assemblée générale, réunion, vin d'honneur, galette, buffet froid sans utilisation de la cuisine	GRATUIT	82 €
Evènement avec entrée payante ou utilisation de la cuisine	GRATUIT	122 €
Représentation avec entrée gratuite	GRATUIT	107 €
Prestation supplémentaire pour non-nettoyage	215 €	215 €

COMMERCIAL	Commune et hors commune
Journée (de 9h à 18h)	177 €
Demi-journée	107 €
Organisateur évènementiel	532 €
Caution	215 €
Prestation supplémentaire pour non-nettoyage	215 €

Salle "Les 3 Arches"

PARTICULIERS	Commune	Hors com.
Salle entière Week-end (1 jour)	678 €	812 €
Salle entière Week-end (2 jours)	954 €	1.091 €
Prestation supplémentaire pour non-nettoyage	315 €	315 €
Utilisation du lundi au jeudi soir	547 €	678 €
Bar seul	108 €	146 €

ASSOCIATIONS	Commune	Hors com.
1^{ère} location gratuite		
Tarif 1 journée (pour la seconde location)	405 €	537 €
Salle entière 2 jours	810 €	1.075 €
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	315 €	315 €
Bar seul	108 €	146 €
Assemblée Générale sans repas (si + 120 personnes)	GRATUIT	132 €

PODIUM ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Tarif 1 journée	30 €
-----------------	------

Tarif applicable à tous

Location micro HF	37 €*
Location vidéo-projecteur	59 €*
Caution podium et sono mobile	750 €
Caution micro HF et vidéo-projecteur	210 €

* gratuit pour les associations de la commune

Cimetière

CONCESSIONS	
Concession terrain trentenaire	188 €
Concession terrain cinquantenaire	295 €
CAVES URNES	
Concession columbarium 15 ans	193 €
Concession columbarium 30 ans	341 €

Animaux errants

Chiens et autre animal	
Capture d'un chien ou autre	35 €
Pension journalière	16 € /jour
<i>Toute journée commencée sera due (les frais éventuels de vétérinaires seront à la charge du propriétaire)</i>	

Ventes communales

Photocopie	0,20 €
Droit de place (3 heures)	7 €
Terre végétale (m³)	7 €
Bois : chêne	22 €
Bois : tout venant	18 €



Permis de construire

jusqu'au 15 décembre 2024



Numéro	Bénéficiaire
PC 044 091 23 C1016	SARL FREREJOUAND 2, le Don
PC 044 091 23 C1017	M BOUCHEREAU Romain Mme LE CREN Annabelle 2, la Calvernais
PC 044 091 21 C1017 M01	Mme DUPAS Ludivine M CLOUET Samuel 8, la Calvernais
PC 044 091 23 C1016 M01	SARL FREREJOUAND 2, le Don
PC 044 091 24 C1004	M MAYAS Aymeric Mme MAYAS Edwige impasse Moulin de la Roche
PC 044 091 24 C1009	Mme CORMIER Kesley 15, rue du Haut Morvel

Numéro	Bénéficiaire
PC 044 091 24 C1005	M JOULAIN Pierre Mme TEPHAINE Morgane 10b, la Calvernais
PC 044 091 24 C1008	Mairie de Marsac-sur-Don 7, rue du Général de Gaulle
PC 044 091 24 C1007	M BOZARD Baptiste 2b, la Calvernais
PC 044 091 24 C1011	Mme BOYD Justine 31, la Vallée
PC 044 091 24 C1013	M LE BRUN Joffrey M ^{me} SOUVANDY Vieng-Kham 1, rue Simone Veil
PC 044 091 24 C1012	Mme ETTASSI Wassima 8, route du Martrais
PC 044 091 21 C1020 M02	M et M ^{me} LEPAROUX Bernard 5, la Calvernais

Votre mairie
vous propose



illiwap
L'APPLI QUI VOUS CHANGE
LA VIE !

(((Suivez l'actualité
de la commune)))



GRATUITE | SANS INSCRIPTION | SANS PUBLICITÉ

TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI !

DISPONIBLE SUR
 Google play

Télécharger dans
 l'App Store

DISPONIBLE AVEC
 AppGallery

www.illiwap.com



Décisions du 25 janvier 2024

Le Conseil Municipal :

- Décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2023 (hors dépenses afférentes au remboursement de la dette).
- Décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition d'un terrain et des bâtiments situés 7, rue du Général de Gaulle, cadastrés B 1280, B 1282, B 1283, B 1410, B 1412 d'une superficie totale de 457m² pour un prix de 90 000€ net vendeur. Les frais de notaire seront à la charge de la commune. La rédaction et la signature de l'acte seront confiées à l'étude de Maître BALLEREAU à Nozay.
- Décide, à l'unanimité, dans le cadre de l'ouverture d'une Pâtisserie-salon de thé-snacking-dépôt de pain :
 - de lancer la mission de maîtrise d'œuvre ;
 - d'approuver le plan de financement ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure de passation de marché conformément au Code des marchés publics ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter les subventions nécessaires au financement de cette mission ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- Décide, à l'unanimité, dans le cadre de la Maison de santé (médecin + pharmacie) :
 - de lancer la mission de maîtrise d'œuvre ;
 - d'approuver le plan de financement ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à lancer la procédure de passation de marché conformément au Code des marchés publics ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter les subventions nécessaires au financement de cette mission ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- Approuve à 15 voix « pour » et 3 voix « abstention » le Plan Local d'Urbanisme tel que présenté.
- Décide, à l'unanimité :
 - de définir des zones d'accélération pour l'énergie solaire photovoltaïque comprenant le site de l'ancienne décharge communale, le parking de la salle les 3 Arches et la zone des bassins de Station d'épuration.
 - de ne pas définir de zones d'accélération supplémentaires pour l'éolien terrestre.



Décisions du 15 mars 2024

Le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité, le Compte Financier Unique (CFU) de 2023 :
 - donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique ;
 - constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
 - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

L'intégralité des comptes-rendus de conseils municipaux est disponible sur le site de la mairie

www.mairie-marsacsurdon.fr



BUDGET PRINCIPAL

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00 €	442 429,58 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	492 429,58 €
Opérations de l'exercice	909 030,24 €	1 242 930,14 €	1 263 213,19 €	1 570 417,44 €	2 172 243,43 €	2 813 347,58 €
TOTAUX	909 030,24 €	1 685 359,72 €	1 263 213,19 €	1 620 417,44 €	2 172 243,43 €	3 305 777,16 €
RESULTATS DEFINITIFS	+ 776 329,48 €		+ 357 204,25 €		+ 1 133 533,73 €	

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00 €	195 259,36 €	16 099,64 €	0,00 €	16 099,36 €	195 259,36 €
Opérations de l'exercice	7 756,72 €	11 391,27 €	11 391,27 €	27 433,66 €	19 147,99 €	38 824,93 €
TOTAUX	7 756,72 €	206 650,63 €	27 490,91 €	27 433,66 €	35 247,35 €	234 084,29 €
RESULTATS DEFINITIFS	+ 198 893,91 €		- 57,25 €		+ 198 836,94 €	

BUDGET ANNEXE AUBERGE

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00 €	29 907,49 €	0,00 €	4 851,93 €	0,00 €	34 759,42 €
Opérations de l'exercice	6 678,33 €	13 788,66 €	15 143,21 €	9 868,29 €	21 821,54 €	23 656,95 €
TOTAUX	6 678,33 €	43 696,15 €	15 143,21 €	14 720,22 €	21 821,54 €	58 416,37 €
RESULTATS DEFINITIFS	+ 37 017,82 €		- 422,99 €		+ 36 594,83 €	

- Décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 357 204,25 € ainsi :
 - 157 204,25 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section investissement ;
 - 200 000 € au compte 002 « Excédent reporté ».
- Approuve, à l'unanimité le maintien des taux d'imposition à leur niveau de 2023. Les taux d'imposition 2024 sont les suivants :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,31 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,10 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale : 15,22 %.
- Adopte, à l'unanimité les budgets primitifs 2024 arrêtés comme suitent :
 - Budget Fonctionnement
 - > dépenses et recettes pour la section de fonctionnement pour 1 363 000,00 €
 - > dépenses et recettes pour la section d'investissement pour 1 061 218,73 €
 - Budget assainissement
 - > dépenses et recettes pour la section de fonctionnement pour 24 700,00 €
 - > dépenses et recettes pour la section d'investissement pour 210 293,91 €
 - Budget auberge
 - > dépenses et recettes pour la section de fonctionnement pour 13 422,99 €
 - > dépenses et recettes pour la section d'investissement pour 48 317,82 €
- Autoriser Monsieur Le Maire, pour le budget principal et le budget annexe Auberge, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - fonctionnement : 7,5 %
 - investissement : 7,5 %

- Décide, à l'unanimité, les subventions 2024 ci-contre
- Décide, à l'unanimité, les mesures suivantes :
 - d'accepter de verser la somme de 3 405,61 € au titre de la participation de la Commune aux frais de repas pour l'année scolaire 2021/2022 ;
 - d'accepter de verser la somme de 6 105,54 € au titre de la participation de la Commune aux frais de repas pour l'année 2022/2023 ;
 - d'augmenter la participation de la Commune aux frais de repas à hauteur de 40 % à partir de l'année 2023/2024 ;
 - d'autoriser le Maire à signer un avenant à la convention conclue avec l'association La Ruche le 1er juillet 2021, intégrant les ajustements nécessaires aux participations financière.
- Décide à l'unanimité d'approuver le contrat à conclure avec la société SMA NETAGIS, la communauté de communes et les communes membres pour la gestion du Système d'Information Géographique.
- Décide, à l'unanimité, de :
 - donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique, coordonnateur du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant sur réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
 - donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou de plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.
- Décide, à l'unanimité pour la lutte contre les corvidés 2024 :
 - d'inscrire la somme de 966 € au budget primitif 2024 ;
 - de désigner Jean-Paul LEVESQUE comme coordinateur communal ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer et transmettre tout document nécessaire à cette campagne de lutte contre les corvidés.
- Décide, à l'unanimité, l'instauration du droit de préemption urbain dans toutes les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU et 2AU) du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 janvier 2024.
- Décide, à l'unanimité :
 - de procéder à la dénomination de la voie d'accès à l'OAP du secteur du Moulin de la Roche cadastrée ZN 15, ZN 384 et ZN 385 ;
 - de valider le nom « impasse du Moulin de la Roche » ;
 - de charger Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ce secteur ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

ASSOCIATIONS	Montant 2024
TTM	200 €
FC Vay Marsac	1 500 €
AHCM	1 000 €
APEL Saint-Léger	120 €
Amicale Laique	120 €
UNC	120 €
Bouquets marsacais	120 €
Bricoler Don Couture	120 €
CALM	120 €
Caisses à Savon Marsacaises	120 €
Don Qui Chante	120 €
Entraid'Addict 44	120 €
ORE	120 €
Société de chasse	120 €
Etoile Cycliste du Don	600 €
Total	4 620 €

ASSOCIATIONS	Montant 2024
Jeunes Sapeurs-Pompiers	100 €
Comice Agricole Intercantonnale	100 €
RESTO DU CŒUR	200 €
RÊVES DE CLOWN	100 €
Don du Sang Nozay et sa région	100 €
Secours Catholique	100 €
Solidarité Paysans	100 €
ADMR Derval	100 €
Total	900 €



Décisions du 20 mars 2024

Le Conseil Municipal :

- Décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition des terrains et de ses bâtiments cadastrés B 1280, B 1282, B 1283, B 1410 et B 1412 situés 7 et 9 rue du Général de Gaulle, au prix de 90 000 € net vendeur. Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.



Décisions du 6 juin 2024

Le Conseil Municipal :

- Décide, à l'unanimité, d'affecter la totalité du produit de la vente des concessions funéraires au profit du seul budget communal.
- Décide d'attribuer, à l'unanimité, le montant maximum de l'indemnité de gardiennage de l'église soit 126,91 € pour 2024.
- Approuve, à l'unanimité, la signature d'une convention d'objectifs avec l'association la Cabane pour une durée de 3 ans et d'accepter le niveau de participation de la Commune à hauteur de 40 % des dépenses de fonctionnement.
- Décide, à l'unanimité :
 - de valider le montant définitif du legs reçu de Monsieur Jean-Paul Mellier, à savoir 351 927,77 €
 - de réaliser un second et dernier versement de 17 309,26 € à l'OGEC Saint-Léger,
 - de mettre à disposition la somme 17 309,26 € l'APEL « le Val du Don »
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
- Décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'adhésion à la prestation chômage du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et d'inscrire les crédits correspondants au budget.
- Décide, à l'unanimité, de céder la partie du bâtiment annexe d'une surface de 11 m² cadastrée sur le domaine communal à l'euro symbolique et de mandater Monsieur le Maire ou son représentant pour procéder à toutes les démarches administratives et juridiques nécessaires à cette cession.
- Décide à l'unanimité :
 - d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées B 1457 (57m²) et d'une partie de la parcelle B 1458 (environ 53m²), soit une superficie totale de 100m² environ, au prix de 15 €/m².
 - de prendre en charge les frais de bornage et de notaire relatifs à cette acquisition ;
 - de mandater Monsieur le Maire pour signer tout acte et document nécessaire à la réalisation de cette acquisition et pour effectuer toutes les démarches administratives et juridiques afférentes ;
 - de charger Monsieur le Maire de prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

- Décide, à l'unanimité :
 - de modifier le tracé cadastral des voies « Rue des Châtaigniers » et « Rue Marcel Pagnol » afin d'assurer une cohérence de numérotation des nouveaux lots desservant la parcelle ZN2 ;
 - d'attribuer la numérotation suivante aux lots concernées :
 - > lots 1 et 2 : numérotation « Impasse Hector Berlioz »
 - > lots 3 à 6 : numérotation « Rue des Châtaigniers »
 - de mandater Monsieur le Maire ou son représentant pour procéder à toutes les démarches administratives et juridiques nécessaires à cette modification et à mettre à jour les documents d'urbanisme en conséquence.
- Décide, à l'unanimité :
 - d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de sélection préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation d'ombrières solaires sur le parking de la salle les 3 Arches ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer, à l'issue de la procédure de sélection, une convention d'occupation temporaire sur le site susvisé, ne pouvant excéder 30 ans, avec le candidat présentant le projet le plus adapté aux besoins de la commune.
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Décide, à l'unanimité de reconduire pour 2024 les modalités de financement pour la destruction des nids de frelons, à savoir une prise en charge à hauteur de 50 % du coût supporté par le bénéficiaire, plafonnée à 30 €.
- Procède au tirage au sort des jurés d'assises 2025, le résultat est le suivant :

Nom, Prénom	Adresse	Date et lieu de naissance
MEGIE Emmanuelle Edith	14, rue Jean Mermoz 44170 MARSAC-S/DON	12/11/1971 PARIS 14 ^{ème} (75)
PROVOST Dominique Jean Marie Denis André	18 Tréveleuc 44170 MARSAC-S/DON	04/09/1961 NOZAY (44)
DOUSSET Laurie Odette Arlette	2, impasse Emile Zola 44170 MARSAC-S/DON	13/01/2001 CHATEAUBRIANT (44)



Décisions du 26 juin 2024

Le Conseil Municipal :

- Approuve à 12 voix « pour » et 4 abstentions le plan guide opérationnel (PGO) et le programme d'actions stratégiques du dispositif « AMI Cœur de Ville/Cœur de Bourg » initié par le Département de Loire-Atlantique et autorise Monsieur le Maire à les transmettre au Département ainsi que d'accomplir tous les actes relatifs à cette affaire.



Décisions du 9 juillet 2024

Le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité :
 - de confier la location-gérance de l'Auberge et du Gîte de la Roche à Mme POTIRON ou toute autre société qu'elle substituera dont elle sera associée à compter du 1^{er} août 2024 ;
 - de fixer le montant du loyer mensuel à 1 250 € HT ;
 - de fixer le montant du cautionnement à deux mois de loyer soit 2 500 € HT
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de location-gérance avec Mme POTIRON ou toute société qu'elle substituera dont elle sera associée ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.



Décisions du 6 septembre 2024

Le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité, la décision modificative n°1 du Budget Auberge.
- Approuve à l'unanimité, la décision modificative n°1 du Budget Principal.
- Approuve à l'unanimité la Convention Territoriale Globale engageant la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval pour la période 2024-2028 et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la Convention Territoriale Globale ainsi que tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.



Décisions du 29 novembre 2024

Le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité dans le cadre de l'aménagement d'un pumptrack :
 - d'autoriser les travaux d'aménagement ;
 - d'approuver le plan de financement présenté ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché de conception-réalisation conformément au Code des marchés publics ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter les subventions nécessaires au financement de cette mission ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- Approuve à l'unanimité, la décision modificative n°1 du Budget Assainissement.
- Adopte, à l'unanimité, les tarifs communaux tels que présentés pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2025 ainsi que les modifications proposées :
 - suppression de la location du podium pour les particuliers de la Commune ;
 - précision sur le loyer de l'Auberge qui concerne également le gîte ;
 - remplacement « Ecole publique » par « Ecoles » pour les DEPENSES ;
 - suppression des lignes « fournitures scolaires par élève et par an » et « activités extra-scolaires par élève (classe découverte) » ;
 - Suppression de la notion 45 élèves/an/école pour la participation aux voyages de classes découvertes ;
 - évolution du forfait communal 2025 à 233,49 € par enfant en élémentaire et 11 85,25 € par enfant en maternelle (conformément à la convention de Forfait Communal des classes sous contrat du 9 juin 2021).
- Décide, à l'unanimité, la fixation des contre-valeurs pour la performance des systèmes d'assainissement collectif :
 - de fixer pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à 0,084 € HT / m³ ;
 - de préciser que cette contre-valeur est assujettie à la TVA selon la réglementation en vigueur à hauteur de 10% pour l'assainissement ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Approuve, à l'unanimité la convention de financement et d'accompagnement aux études préalables conclue avec l'EPF de Loire-Atlantique, visant la réhabilitation du bien situé 1, rue Jean Mermoz à Marsac-sur-Don, dans le cadre du programme AMI Cœur de Bourg auquel la commune s'est engagée en 2022 et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée à la délibération ainsi que tous

les documents afférents à sa mise en œuvre. Le conseil précise que le coût de l'étude, fixé à 8 660 € HT, sera financé à hauteur de 50 % par l'EPF de Loire-Atlantique, soit une participation de 4 330 € HT. Le reste à charge sera inscrit au budget communal. Il mandate également Monsieur le Maire, ou son représentant, pour assurer le suivi de la convention et coordonner avec l'EPF les étapes nécessaires à la réalisation des études et à leur bonne conduite.

- Accepte, à l'unanimité, de reconduire le contrat avec la SACPA.
- Prend acte du Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau des services publics d'eau potable 2023 d'Atlantic'eau.
- Décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire :
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique pour le site de la Sautais, présentant les caractéristiques essentielles listées ci-dessus;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à approuver ou refuser toute modification d'une caractéristique non essentielle de la promesse de bail, le cas échéant par voie d'avenant ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique administratif sous la forme authentique une fois les conditions suspensives levées, sous réserve que celui-ci ne présente pas de différence sur les caractéristiques essentielles avec le projet de bail en annexe de la promesse ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Approuve, à l'unanimité, la constitution d'une servitude pour la pose d'un coffret CGV ENEDIS sur la parcelle ZC 158 dans les termes de la convention ENEDIS référencée DA27/1099912.
- Confirme, à l'unanimité, que les frais liés au déclassement du domaine public d'une bande de terrain en vue d'un échange et notamment ceux de bornage et d'acte notarié, seront à la charge exclusive du demandeur.
- Décide, à l'unanimité et après discussion :
 - d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de Marsac-sur-Don ;
 - de souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'invalidité à effet du 1er janvier 2025 ;
 - de participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de : 60 % de la cotisation acquittée par les agents

EXPRESSION DE LA LISTE MINORITAIRE

Rénovation de la Salle Municipale

Rénovation et sonorisation

Après quelques mois de travaux, la salle municipale est de nouveau disponible pour les particuliers et associations.

Elle a été entièrement isolée et repeinte, un nouvel éclairage et de nouveaux rideaux ont été installés. Pour un meilleur confort des utilisateurs, un vidéoprojecteur et une sonorisation sont désormais disponibles.

Des travaux de mise en conformité ont également été entrepris dans la cuisine attenante.



Ces nouveaux équipements permettront aux utilisateurs de profiter pleinement de cet espace désormais adapté à tout type d'usage.

N'hésitez pas à la réserver pour vos futures manifestations ou fêtes de familles.

Luminaire

Un nouveau luminaire a récemment été posé entre la salle municipale et le périscolaire afin d'améliorer l'éclairage du passage menant à l'impasse du Perrin.

Salle « les 3 Arches »

Embellissement

Des travaux d'embellissement ont été réalisés au second semestre 2023 à l'extérieur de la salle. La façade et les boiseries ont été repeintes.



Luminaire

Afin d'améliorer la sécurité, un nouveau candélabre a été installé en haut des marches menant à la salle. Ce nouvel éclairage solaire est entièrement autonome et se déclenche automatiquement lors du passage à proximité.

Lotissement du Moulin de la Roche

Les premières habitations du lotissement du Moulin de la Roche, situé à proximité des 2 écoles devraient très prochainement voir le jour.

Les travaux de VRD (voiries et réseaux) ont été réalisés cet été par le promoteur privé, ce qui permet aux futurs acquéreurs de déposer leurs permis de construire sans délai sur des terrains entièrement viabilisés.

A terme ce lotissement pourra accueillir 30 logements le long de la rue Simone Veil nouvellement créée.



Ouverture prochaine d'un nouveau commerce de proximité sur la commune

Une pâtisserie, dépôt de pain, snacking et salon de thé ouvrira bientôt dans un local récemment acquis par la commune au « 7, rue du Général de Gaulle ».

Les travaux de réhabilitation des locaux et de remise aux normes, engagés par la municipalité, en étroite collaboration avec la porteuse de projet, sont en cours et devraient être terminés dans quelques mois.



Après la réouverture cet été de l'Auberge de la Roche et la création d'un espace restauration au café-restaurant « A la maison » en centre-bourg, c'est donc une offre complète de commerces de proximité qui sera proposée aux marsacais au printemps.



Horaires d'ouverture de la Mairie

Accueil physique

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

Le 2^{ème} samedi de chaque mois (hors juillet et août) : 11.01 / 08.02 / 08.03 / 12.04 / 10.05 / 14.06 / 13.09 / 11/10 / 08.11 / 13.12.

Accueil téléphonique

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 16h30.

Distribution des sacs jaunes

La distribution annuelle des sacs destinés au tri sélectif se déroulera :

le samedi 22 février de 9h30 à 12h00 à la salle du Conseil.



Collecte des ordures ménagères

Il convient de rappeler que les poubelles et sacs jaunes doivent être déposés au plus tôt à 17H la veille du jour de collecte, soit le lundi impair pour le bourg et l'est de la commune et le lundi pair pour les villages situés à l'ouest de la commune.

Nous vous rappelons également que la collecte des ordures ménagères relève de la compétence de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter le service **gestion et préventions des déchets – secteur de Derval** :

par téléphone au 02.40.07.77.39 (de 9h à 12)

par mail secretariat-environnement@cc-chateaubriant-derval.fr

ou vous renseigner sur le site de la Communauté des Communes - onglet Agir pour l'environnement.

Carte d'identité et passeport

Pour simplifier votre démarche d'obtention de carte d'identité ou de passeport, il est recommandé :

- D'effectuer une **pré-demande en ligne** sur le site ants.gouv.fr
- De prendre rendez-vous auprès d'une mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes. **Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile.**

La commune de Marsac-sur-Don n'a plus la compétence pour la réalisation de votre démarche depuis 2017. Les Communes équipées aux alentours de Marsac-Sur-Don sont :

- Nozay
- Derval
- Blain
- Plessé
- Nort-Sur- Erdre
- Guéméné-Penfao



Les délais d'attente pour un rendez-vous peuvent varier en fonction des communes.

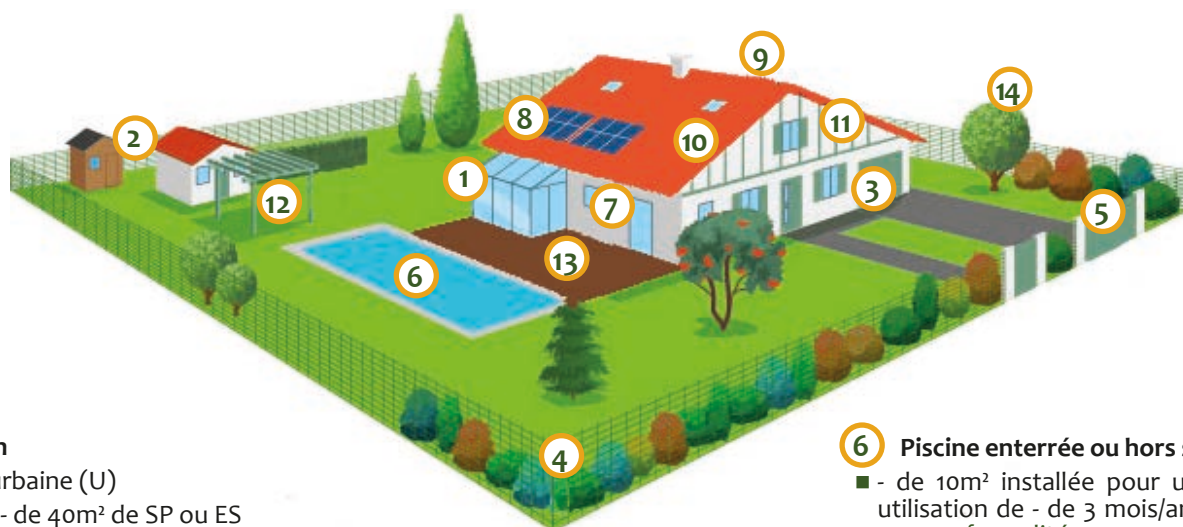
Recensement militaire

Les jeunes doivent se faire recenser **dès l'âge de 16 ans et avant la fin du 3^{ème} mois suivant leur date d'anniversaire**. Pour cela, ils doivent se présenter à la Mairie de leur domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents. Dès lors, la Mairie leur remettra une attestation de recensement.

Attention : ce document n'a plus de valeur pour certaines démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué. Seul le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) est indispensable à la constitution des dossiers soumis au contrôle de l'autorité publique jusqu'à l'âge de 25 ans (exemple : dossier inscription auto-école ...)



Quelques règles d'urbanisme à connaître



1 Extension

- Zone urbaine (U)
 - - de 40m² de SP ou ES = déclaration préalable
 - + de 40m² de SP ou ES = permis de construire
- Autres zones (A, N, AU)
 - - de 20m² de SP ou ES = déclaration préalable
 - + de 20m² de SP ou ES = permis de construire

Annexe

- 2 • Abri de jardin, local technique, carport...
 - - de 5m² de SP ou ES = aucune formalité
 - entre 5m² et 20m² = déclaration préalable
 - + de 20m² de SP ou ES = permis de construire
- 3 • Aménagement de garage en pièce habitation (avec ou sans modification de l'aspect extérieur) = déclaration préalable

Portail ou clôture

(à l'alignement ou en limite séparative)

- 4 • Édification ou modification de la clôture ou d'un mur = déclaration préalable
- 5 • Création ou modification de l'accès = déclaration préalable

6 Piscine enterrée ou hors sol

- - de 10m² installée pour une utilisation de - de 3 mois/an = aucune formalité
- Entre 10 et 100m² sans couverture ou < à 1.80m = déclaration préalable
- + de 100m² ou couverture > à 1.80m = permis de construire

Modifications de l'aspect extérieur

- 7 • Création d'ouverture = déclaration préalable
- 8 • Pose de panneaux solaires = déclaration préalable
- 9 • Rénovation de toiture = déclaration préalable
- 10 • Installation de fenêtre de toit = déclaration préalable
- 11 • Ravalement, peinture de façade = déclaration préalable
- 11 • Construction d'une pergola = déclaration préalable
- 12 • Terrasse non couverte de plein pied (béton ou bois)
 - - de 5m² = aucune formalité
- 13 • En fonction du zonage:
 - Entre 5m² et jusqu'à 20m² ou 40m² = déclaration préalable (si SP totale ≤ à 150m²)
 - + de 20m² ou 40m² = permis de construire
- 14 • Abattage d'arbre(s) = déclaration préalable

Dépôt des dossiers

Version informatique à privilégier (sur Microsoft Edge)

<https://ccc.urba.netagis.fr/NetADS/sve/connexion>

Version papier en 2 exemplaires

accueil Mairie ou boîte aux lettres



Les formulaires de déclaration d'autorisation d'urbanisme changent régulièrement.

Avant de faire une déclaration, vous pouvez vous renseigner sur le site **service-public.fr** en tapant dans la barre de recherche « autorisation d'urbanisme » ou vous renseigner en Mairie.



Illuminations de Noël

La soirée des illuminations de Noël a été, comme les années précédentes, un moment très agréable. La présence de la pluie n'a en rien freiné l'enthousiasme de chacun et n'a pas découragé les enfants à solliciter le Père-Noël. Le chocolat et le vin chaud étaient les bienvenus afin de se réchauffer.

Un grand merci à tout ceux qui ont permis que cette manifestation se soit passée dans les meilleures conditions.



Repas des aînés 2024

Vous étiez encore nombreux cette année à vous être déplacés pour le traditionnel repas des aînés.

Notre doyen, Jean JAHENY, était absent. Nous comptons sur sa présence l'année prochaine, le jour de ses 100 ans !!!!



Notre doyenne, Janine MOYON était, elle, bien présente et a profité pleinement de cette journée.

Nous étions 134 présents à la salle « les 3 Arches » ce samedi 19 Octobre et 34 repas ont été livrés à domicile.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

À vos agendas ! Le repas est prévu le 18 Octobre 2025.



Agriculture : Sécurité sur les routes

L'année 2024 a été marquée par des conditions climatiques difficiles, rendant le travail des agriculteurs encore plus complexe. Malgré ces défis, il est important de rappeler qu'après le passage d'engins agricoles ou de troupeaux, le nettoyage des routes est une obligation légale.

Les activités telles que les récoltes ou l'épandage d'effluents entraînent souvent des va-et-vient fréquents entre les champs et les routes. Ces passages peuvent, suivant les conditions météorologiques, provoquer l'accumulation rapide de terre ou de boue en sortie de parcelles. Ces résidus représentent un réel danger pour la sécurité de tous les usagers de la route : automobilistes, motards, cyclistes et piétons.

Pour prévenir les accidents, les agriculteurs doivent :

- **Signaler** les dangers en installant des panneaux adaptés,
- **Nettoyer** les routes concernées dès que possible afin de limiter les risques.

En cas d'accident, la responsabilité de l'exploitant agricole peut être engagée. L'article 221-6 du Code pénal prévoit des sanctions sévères en cas de négligence ayant causé des dommages ou blessures.

La municipalité tient à remercier les agriculteurs pour leurs efforts et leur coopération dans ce domaine. Ensemble, veillons à la sécurité de tous !



Dispositif Argent de Poche



Le Conseil Municipal des Jeunes Marsacais (CMJM)



Samedi 25 mai 2024, les conseillers du CMJM ont vu la réalisation de leur 1er projet : le feu d'artifice.

La fin de cette journée a été ponctuée par des jeux, la fiesta des jeunes et par la cérémonie de remise de leurs écharpes par Monsieur Le Maire. Elle s'est conclue par un moment de féerie, pour le bonheur de tous.

Vendredi 29 novembre 2024, les jeunes étaient invités à assister au Conseil Municipal afin d'avoir un aperçu du fonctionnement d'une commune. Lors de ce conseil, une délibération a été prise concernant un autre de leur projet phare : le pumtrack.



Samedi 14 décembre, lors de leur réunion mensuelle, les jeunes conseillers ont donné leur avis sur le choix d'une des 2 entreprises ayant répondu à la consultation qui avait été lancée pour la création du pumtrack. Ce projet verra le jour en 2025.

Depuis quelques temps, un 3^{ème} projet est en cours de réflexion et a déjà fait l'objet d'une première réunion de travail. Il s'agit de l'installation d'une boîte à livres dans le bourg de Marsac.



Du changement aux services techniques

Vous avez dû voir de nouvelles têtes sur la commune !

Depuis le mois de Février, les services techniques fonctionnaient en effectif réduit.

C'est pour cela que deux personnes ont été recrutées :

- Antoine qui s'occupe des espaces verts avec Philippe
- Baptiste qui seconde Loïc pour l'entretien et les réparations des bâtiments communaux.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre commune.

N'hésitez-pas à les rencontrer et discuter avec eux, si ce n'est déjà fait.



Pour faciliter les interventions des techniciens sur l'ensemble de la commune, un nouvel utilitaire a été acheté.



MARSAC en Fête !



« Marsac en Fête » c'est le nom qui a été retenu par les associations marsacaises pour une journée festive qui aura lieu le samedi 17 mai 2025.

Le CMJM (Conseil Municipal des Jeunes Marsacais) sera associé à cette journée qui aura lieu à la salle « les 3 Arches » et en extérieur : parc de la mairie, plateaux sportifs et rues remontantes (rue Pierre Perchais, impasse du Perrin I) vers le centre bourg. La prochaine réunion pour l'organisation est prévue le mardi 28 janvier à 20h00 à la salle municipale.

Les activités :

- Vide grenier
- Activités sportives
- Animations diverses proposées par les associations et le CMJM
- Feu d'artifice
- Animations musicales



RANDO'MÉE

Depuis 2013, l'association Rando'Mée sillonne les chemins et sentiers à la découverte du pays de Châteaubriant - Derval.



A raison de quatre parcours par an en avril/mai et septembre, d'une distance de 15 Km environ chacun, la journée se déroule autour de la découverte du patrimoine, de l'histoire locale. La marche peut amener également à de belles visites guidées, des animations...

Une ambiance très conviviale, ponctuée d'un café d'accueil, de ravitaillements au coeur de la nature, et d'un repas servi à table.

En mai 2024, les 2 journées ont permis à nos randonneurs de découvrir les territoires du PETIT AUVERNE et de LUSANGER,

En septembre, nos joyeux randonneurs ont marché sur les routes et sentiers de SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES et de SAINT-AUBIN-DES-CHÂTEAUX,

Ce fut de très belles journées de randonnée avec le soleil au rendez-vous, une restauration locale appréciée, des bénévoles toujours disponibles pour assurer la logistique et l'intendance, sans oublier la bonne humeur et la joie des randonneurs, un grand merci à tous !

Pour 2025, notre équipe a décidé des 4 prochaines journées, au PRINTEMPS et en AUTOMNE :

- VENDREDI 25 AVRIL MARSAC-SUR-DON
- SAMEDI 26 AVRIL ERBRAY
- VENDREDI 12 SEPT FERCE
- SAMEDI 13 SEPT LA MEILLERAYE DE BRETAGNE

Les inscriptions débuteront fin mars.

Venez découvrir, votre commune d'une autre manière !!

La médiathèque

Rappel des heures d'ouvertures de la médiathèque intercommunale de Marsac-sur-Don :

- mardi : 14h/18h
- mercredi : 10h/12h
- vendredi : 16h30/18h30
- samedi : 10h/12h
- dimanche : 10h/12h



Renseignements :

18, rue Saint-Martin
44170 MARSAC-SUR-DON
Tél : 02.40.87.21.05



JANVIER	Manifestation	Association	Lieu
Vendredi 10 janvier	Vœux du Maire	Mairie	Salle les 3 Arches (19H00)
Samedi 11 janvier	Cérémonie Ste Barbe	Pompiers de Vay	Salle les 3 Arches
Samedi 18 janvier	Galette des Rois	Entraid'Addict	Salle Municipale
Samedi 18 janvier	Concours de belote	FCVM	Salle les 3 Arches
Dimanche 19 janvier	Compétition	TTM	Salle les 3 Arches
Jeudi 23 janvier	Dépistage dermatologique	Le MarSOINS	Place de l'Eglise
Vendredi 24 janvier	Assemblée Générale	Amicale Laïque	Salle Municipale
Samedi 25 janvier	Assemblée Générale	UNC	Salle Municipale
FÉVRIER			
Samedi 1 ^{er} février	Repas des bénévoles	CALM	Salle Municipale
Dimanche 2 février	Compétition	TTM	Salle les 3 Arches
Dimanche 9 février	Loto	AHCM	Salle les 3 Arches
Samedi 22 février	Repas – Soirée Montagnarde	TTM	Salle les 3 Arches
Samedi 22 février	Distribution de sacs jaunes	Mairie	Salle du Conseil 9h30-12h
MARS			
Samedi 1 ^{er} mars	Repas	FVCM	Salle les 3 Arches
Dimanche 9 mars	Compétition	TTM	Salles les 3 Arches
Dimanche 9 mars	Chorale	Don qui Chante	Salle Municipale
Samedi 15 mars	Repas de l'école	APEL St-Léger	Salle les 3 Arches
Samedi 15 mars	Amica'jeux	Amicale Laïque	Salle Municipale
Dimanche 23 mars	Assemblée Générale	CALM	Salle Municipale
Dimanche 23 mars	Compétition	TTM	Salle les 3 Arches
Dimanche 30 mars	Puces des couturières	Bricoler Don couture et Compagnie	Salle les 3 Arches
Lundi 31 mars	Spectacle	Ecole St-Léger	Salle les 3 Arches
AVRIL			
Dimanche 6 avril	Compétition	TTM	Salle les 3 Arches
Samedi 12 avril	Repas à emporter	Association de Chasse	Préau Étang de la Roche
Vendredi 25 avril	Randonnée	RANDO'MEE	Préau Étang de la Roche
Samedi 26 avril	Congrès Départemental	Entraid'Addict	Salle les 3 Arches
MAI			
Jeudi 08 mai	Cérémonie du 08 mai	UNC Mémoire	Monument aux morts & salle municipale
Samedi 17 mai	Fête des Associations	Associations/CMJM/Mairie	Salle les 3 Arches
Samedi 17 mai	Amica'jeux	Amicale Laïque	Salle Municipale
Dimanche 18 mai	Compétition	TTM	Salle les 3 Arches
Dimanche 25 mai	Rando VTT/pédestre/cyclo	ORE	Préau Etang de la Roche
JUIN			
Samedi 14 juin	Fête de l'école	Ecole Val du Don	Parc de la mairie
Dimanche 15 juin	Kermesse	Ecole Saint Léger	Parc de la mairie
Dimanche 15 juin	Concert	Don qui Chante	Église + Salle municipale
Samedi 21 juin	60 ans UNC	UNC	Salle de Convivialité
Samedi 28 juin	Fête de la musique	AHCM	Bourg
Samedi 28 - Dimanche 29 juin	Danse	TE ORI TAHITI	Salle les 3 Arches
JUILLET-AOÛT			
Dimanche 13 juillet	Soirée moules/frites	CALM	Parc de la mairie
Dimanche 31 août	Balade Gourmande	CALM	Marsac-sur-Don
SEPTEMBRE			
Dimanche 7 septembre	Assemblée Générale	Association de Chasse	Salle Municipale
Dimanche 21 septembre	Descente des caisses à savon	CSM	Bourg
OCTOBRE			
Samedi 14 octobre	Calendrier des Manifestations	Mairie	Salle les 3 Arches
Samedi 18 octobre	Repas des aînés	Mairie	Salle les 3 arches
NOVEMBRE			
Samedi 8 novembre	Soirée Cabaret – Bal Années 80	AHCM	Salle les 3 arches
Dimanche 9 novembre	Cérémonie du 11 novembre	UNC Mémoire	Monument aux morts & Salle Municipale
Samedi 22 novembre	Repas	Etoile Cycliste du Don	Salle les 3 Arches
DÉCEMBRE			
Début décembre	Illuminations de Noël	Mairie	Bourg



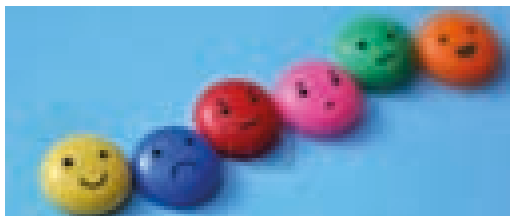
La rentrée à l'école St Léger



Cette année, l'école Saint Léger a accueilli 83 élèves répartis dans 4 classes.

- PPS/PS/MS : **Lena Deunf Le Naour** (lundi/jeudi/vendredi) avec **Flavie Branchereau** (ASEM)
- MS/GS/CP : **Séverine De Mets** avec **Shanna Le Goff** (ASEM)
- CE1/CE2 : **Charlotte Launay**
- CP/CM1/CM2 : **Aurélié Pelé**
- **Dominique Héry** assure le complément de temps de **Lena Deunf Le Naour** le mardi.
- Poste d'adaptation : **Stéphanie Vinès**

Projet de l'année : A la découverte de nos émotions



Cette année scolaire 2024-2025, les élèves iront à la rencontre de leurs émotions.

Une manière de favoriser le bien-être de chacun, de développer l'estime de soi et d'apprendre à mieux se connaître soi-même pour grandir sereinement.

Les élèves pourront développer le champ lexical des émotions à travers la littérature, visiter le musée des Beaux-arts de Rennes qui sera l'occasion de faire émerger les représentations des élèves sur les émotions qu'ils ressentent face à un tableau et de les verbaliser et auront l'occasion d'exprimer une émotion à l'écoute d'une musique, ...

Portes Ouvertes

Samedi 11 janvier 2025 de 10h à 12h



D'autres temps forts marqueront l'année

Projet musique avec un intervenant du conservatoire de musique de Châteaubriant,

Bibliothèque, Piscine de la GS au CM2, Patinoire du CE1 au CM2

Anglais de la GS au CM2 et initiation à l'allemand pour les CM1/CM2 avec un professeur du collège Saint Joseph à Nozay

Repas de l'école, Carnaval, kermesse ...

Inscriptions année scolaire 2025/2026

Les enfants non scolarisés, nés en 2022 ou précédemment, peuvent déjà être inscrits, pour la rentrée prochaine.

Merci de prendre contact avec la cheffe d'établissement, pour convenir d'un rendez-vous (mardi jour de décharge).



02 40 87 58 26

stleger.marsac@wanadoo.fr

Blog de l'école : marsac-stleger.fr





DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE DU VAL DU DON

La commémoration du 11 novembre

Dimanche 10 novembre, Marsacaises et Marsacais se sont réunis pour la commémoration de l'Armistice de la Première Guerre mondiale aux côtés des élus et des membres de l'association des Anciens Combattants.

Le défilé a rejoint le monument aux morts pour honorer la mémoire des soldats morts pour la France. Les élèves ont chanté l'hymne national. Cette cérémonie est l'occasion de rappeler l'importance d'entretenir notre mémoire collective et de célébrer la paix.



Voyage autour du Monde

Le fil conducteur de l'année est un voyage autour du monde qui permettra aux élèves de découvrir les différents continents et leur culture au travers de leurs coutumes, de la littérature, des arts, de l'architecture, de la musique et des paysages.

Voyage sur le continent européen

Le jeudi 17 octobre 2024, les élèves de l'école Le Val du Don ont pu découvrir ce qu'est un petit déjeuner anglais. Ils ont ainsi pu goûter des haricots blancs à la tomate (baked beans), du bacon grillé, des toasts avec de la confiture d'oranges (marmelade) ou de la sauce « Marmite », des pancakes, des oeufs brouillés (scrambled eggs), le tout accompagné d'une boisson chaude au rooibos. Les élèves ont beaucoup apprécié ce temps convivial de découverte culinaire !



Voyage sur le continent asiatique

Fin janvier, à l'occasion du Nouvel An chinois, l'école organisera une balade aux lampions. Nous vous invitons à nous rejoindre pour cette manifestation.

Le programme et les horaires seront diffusés sur le panneau d'informations de la commune.

L'équipe enseignante et éducative de l'école vous adresse ses meilleurs vœux de santé et bonheur pour 2025 !

Spectacle « Le Soldat Rose »

Les élèves de CE1-CM1-CM2 participeront à un spectacle en début d'année prochaine. Un dumiste du conservatoire de Châteaubriant intervient chaque semaine auprès de la classe afin de préparer une représentation du conte musical « Le Soldat Rose » de Louis Chedid. Il mène également des séances de découverte de chants et d'instruments de musique du monde avec l'ensemble des élèves de l'école dans le cadre du thème annuel « Voyage autour du Monde ».

Le spectacle « Le Soldat Rose » aura lieu en compagnie d'autres classes du secteur, le 7 février prochain à 19h00 au Théâtre de Verre de Châteaubriant.

Journées Portes Ouvertes

L'école Le Val du Don ouvrira ses portes le **samedi 26 avril 2025 de 10h00 à 12h30**.

Les familles le souhaitant pourront rencontrer l'équipe enseignante ainsi que les partenaires de l'école.

Elles pourront voyager dans le monde autour des activités proposées.

Vendée Globe

Les élèves des classes de GS/CP/CE2 et de CE1/CM1/CM2 suivent quotidiennement la course du Vendée Globe depuis le départ le 10 novembre. Cette course, appelée aussi « Everest des mers » du fait de sa complexité (seul, sans escale, sans ravitaillement), est l'occasion pour les élèves de mieux comprendre le monde (vents, courants marins, mers et océans, continents, biodiversité), d'apprendre le vocabulaire maritime, d'aborder les valeurs telles que la persévérance, l'altruisme, le dépassement de soi et de créer dans les classes une véritable cohésion autour de ce projet.

Les plus grands suivent la course virtuelle appelée « Virtual Regatta » en dirigeant chaque jour leur propre bateau.

Les inscriptions à l'école Le Val du Don

Les parents souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) à l'école primaire publique Le Val du Don sont invités à prendre contact avec Catherine Lizé Dauvé, directrice.

L'équipe se tient à votre disposition pour échanger et vous faire visiter l'école.

Contact : Tél. 02 40 87 77 48

Mél. ce.0442736K@ac-nantes.fr



OGEC et APEL de l'école Saint Léger



En ce début d'année, l'Equipe OGEC de l'Ecole Saint Léger vous souhaite une Belle et Heureuse Année 2025.



L'école souhaitait rendre hommage à Monsieur Mellier Jean-Paul pour son legs fait en faveur des enfants. Ce geste généreux a permis d'installer une nouvelle structure de jeux où une plaque à son nom a été installée.

Le rythme de nos réunions mensuelles a repris ; et notre assemblée générale conjointe avec celle de l'APEL a eu lieu le 21 novembre dernier.

L'OGEC entame cette nouvelle année avec ses 10 membres actifs.

Afin de poursuivre nos missions, nous avons renouvelé notre bureau pour l'année 2024-2025.

- Présidente : Aurélie MIGOT
- Trésorière : Charlene COLIN
- Secrétaire : Yaëlle GEINGUENE

Membres actifs : Delphine CHAUVIN, Jonathan GARAUD, Jérémy HOUQUET, Jérémy JANVIER, Eléonore JARET, Julie MAGNE et Fanny PERRIGAUD.

Notre ASEM Flavie BRANCHEREAU est rejointe cette année par Shanna LE GOFF. Camille ALAIN contribue à l'entretien et la propreté de l'école.

De nouveaux projets en collaboration avec l'APEL sont au programme...



La rentrée passée et des projets plein la tête avec une équipe reboostée de 12 membres actifs, nous avons repris le rythme de nos réunions mensuelles et avons ainsi procédé à l'AG commune avec l'OGEC le 21 novembre. L'association accueille avec grand plaisir quelques nouveaux parents.

Le conseil d'administration de l'APEL a élu son nouveau bureau :

- Présidente : Hélène CLAVIER
- Vice-Président : Baptiste GRATON
- Co-Trésorier : Laura LEVEAU et Pierre-Alexandre LAHEUX
- Secrétaire : Shauna GILLET.

Membres actifs : Elise Jamin, Coralie Weiland, Fabien Carcouet, Nicolas Leveau, Virginie Bourdeau, Caroline Bourseau-Laheux, Caroline Garaud.



Déjà sonne la fin du premier trimestre qui fut marqué par la 2^{ème} édition de notre MARCHÉ de NOËL le vendredi 13 décembre : l'APEL en collaboration avec l'équipe enseignante et l'équipe de l'OGEC ont offert à tous les petits écoliers et leurs familles une soirée pleine de magie et de douceur à l'approche des fêtes. Au programme les Marsacais ont découvert : illuminations, chants et danse de Noël, ainsi qu'un village miniature entièrement imaginé et fabriqué par l'APEL, sans oublier la venue du Père-Noël !!!

Notre joyeuse équipe de bénévoles vous présente ainsi qu'à tous vos proches tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025, en attendant de vous revoir très vite

Notre prochain RDV
le samedi 15 mars
 pour notre traditionnel REPAS d' école à thème
 à la salle « Les 3 Arches » !!!
 Soirée animée et dansante OUVERT à TOUS

N'hésitez pas à en parler autour de vous, amis, voisins, grands-parents, cousins... tous sont les bienvenus pour cette soirée pleine de surprises....

Si vous souhaitez vous investir ponctuellement, donner vos idées, nous aider à la mise en place de cet événement contactez-nous au 0687075712 ou par mail apelstleger@hotmail.com

Amicale laïque

UN DERNIER TRIMESTRE 2024 SUR LES CHAPEAUX DE ROUES ! UNE ANNEE 2025 PLEINE DE PROMESSES !

Rentrée scolaire, reprise de l'activité de récupération de papier, concert dans le cadre du festival Graines d'Automne, opération jus de pommes, après-midis jeux de société, Marché de Noël, les bénévoles de l'Amicale Laïque de Marsac sur Don ont été sur le pont au service des parents et des élèves de l'école du Val du Don, et pour prendre part dans l'animation de notre commune.

L'Amicale Laïque tient à remercier tous ceux qui ont permis la réussite de ces différents rendez-vous, le CALM, le personnel municipal, et les bénévoles qui ont donné de leur temps.



L'année 2025 a débuté par l'assemblée générale de l'Amicale Laïque pour répartir les responsabilités entre les adhérents.

Les activités sont programmées pour le premier semestre 2025 :

- Samedi 15 mars de 14h à 16h : après-midi jeux de société à la salle municipale pour s'amuser en famille et se rencontrer (gratuit)
- Tous les derniers vendredis du mois de 16h15 à 16h45 : vente du fameux jus de pomme et récupération des vieux papiers (Journaux, publicités, papier blanc) sur le parking de l'école
- La fête de l'école se déroulera le samedi 14 Juin

L'ensemble de ces actions permette de participer au financement des projets de l'école le Val du Don comme le Cinéthic, les sorties scolaires, etc

L'amicale Laïque adresse ses meilleurs vœux à l'ensemble des Marsacaises et Marsacais pour cette nouvelle année !



Contact

amicalelaiquemarsac@gmail.com

La Cabane

La Cabane accueille les enfants des écoles primaires de Marsac sur Don le matin, de 7h15 à 8h15, et l'après-midi de 16h20 à 18h45, sur les temps périscolaires.

Dans un esprit bienveillant et chaleureux, l'équipe d'animation propose de découvrir ou de réaliser bon nombre d'activités, comme ce récent calendrier de l'avant à l'approche des fêtes de fin d'année !



Le bureau et l'équipe d'animation de la Cabane vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !

L'AHCM



Les activités de l'Association Humanitaire et Culturelle Marsacaise pour cette année 2024 ont été encore très denses. Ce qui a permis de venir en aide à 4 familles touchées par le handicap pour un montant total de **dons de 4700€** :

- **Malo 10 ans de St Vincent des Landes** : équipement d'un logiciel pour faciliter la communication avec son entourage
- **Elouan 9 ans de Nantes** : pour le financement d'un voyage en Espagne permettant des soins de rééducation
- **Lyana 7 ans de Vay** : pour le remplacement d'un lit et table à langer
- **Yohan 20 ans de Nozay** : pour le remplacement d'une batterie de fauteuil



Les LABS : 4 amis musiciens (pianiste, guitariste/chanteur, batteur, chanteuse) venant de Saffré, Puceul, La Chevallerais et Nantes qui ont mis le feu en juin dernier seront présents lors de cette prochaine édition

Vous pouvez d'ores et déjà noter les prochaines dates pour 2025 :

- 9 février : loto (salle Les 3 Arches) 14h animé par Jean-Paul
- 28 juin : fête de la musique « *Quand la Musique est Don* » animé par Yann Deville
- 8 novembre : soirée cabaret suivi du bal années 80 animée par le trio Deville (chant, magie, comique et bien d'autres surprises)

Au plaisir de vous y retrouver toujours aussi nombreux !

Le CALM



Le CALM vous remercie pour votre participation aux Moules-frites du 13 juillet et à la Balade Gourmande du 1er septembre 2024.

Pour remercier les bénévoles de ces deux événements, un repas sera organisé le samedi 1er février 2025, des invitations seront envoyées aux personnes concernées.

Lors de la Balade Gourmande, nous avons organisé un concours photo dont vous trouverez la photo gagnante en illustration de cet article.

Nous avons hâte de vous revoir aux événements 2025 :

- Dimanche 13 juillet 2025 ; Moules-frites
- Dimanche 31 août ; Balade Gourmande

CALMement,

Entraid'addict 44 à vos côtés

Réunion tous les 3^{èmes} vendredis de chaque mois à 20h, à la Salle Municipale.



Si vous ou votre entourage avez besoin d'aide pour toutes addictions, n'hésitez pas à appeler ou venir aux réunions.

Contact

Roger COURCOUL
Tél. : 07 70 52 59 15
Email : roger.courcoul@orange.fr



Les Bouquets marsacais

Les bouquets Marsacais est une association d'art floral, qui se réunit le vendredi après-midi de 14h à 16h30 une fois par mois.

Pour nous la rentrée était le 25 octobre où nous avons réalisé cette jolie composition sur le thème « *rentée scolaire* ». Nous travaillons sur différents thèmes en fonction des saisons et de la période de l'année, nous sommes encadrés d'une personne qualifiée.

Les cours sont ouverts à tous et à toutes, les débutants sont les bienvenus, tout cela pour un moment de détente et de bonne humeur.



Contact

M^{me} Marie Noëlle Morel
Tél. 06 69 71 17 44





La Caisse à Savon Marsacaise

L'association « CSM-Caisse à Savon Marsacaise » tient à remercier tous les bénévoles, les participants, les sponsors, les commerçants, les intervenants extérieurs et la municipalité, pour avoir permis la réalisation de cette belle manifestation du 15 septembre dernier, qui est chaque année plus festive, conviviale et solidaire

La réussite de la descente de caisses à savon 2024, a à nouveau été une très belle récompense pour l'association, qui a ainsi pu remettre un chèque de 800€ à l'association **Lyana et le Renard** de Vay, lors du repas de remerciements des bénévoles le 21 décembre dernier. Toute l'équipe CSM remercie également Inès et Joachim du bar-restaurant de Marsac-sur-Don « A la Maison », qui ont également fait preuve d'une belle générosité en participant au don de cette édition 2024.

L'association CSM prépare d'ores et déjà la 6^{ème} édition de descente de caisses à savon, qui se déroulera le dimanche 21 septembre 2025. Les inscriptions seront disponibles courant du 1^{er} semestre 2025, sur le Facebook de l'association : CSM-Caisse à Savon Marsacaise.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement, et à nous rejoindre en tant que bénévole.

Bonne humeur garantie !



Contact possible via la page Facebook,
par mail : csm44marsac@orange.fr
ou par téléphone :

Mickaël LAUNAY
Président
06 81 07 40 22

Olivier FIOT
Vice-Président
06 80 31 52 83

Jean-Yves ALAIN
Trésorier
06 09 47 46 80

Claudia MARTIN
Secrétaire
06 78 82 53 07



Tennis de table marsacais

Le tennis de table a connu un formidable coup de projecteur aux jeux olympiques 2024 à travers les performances de nos champions français, les frères Lebrun. Notre petit club de Marsac-sur-Don n'est pas en reste avec un nombre de licenciés qui progresse encore cette année.

En toute humilité, **différentes générations** se confrontent salle « les 3 Arches » tous les vendredis à partir de 20h dans un esprit tout à fait **sympathique**. Les niveaux multiples permettent à chacun de trouver sa place.

Côté sportif, 2 équipes sont engagés en compétition. Les résultats de la 1^{ère} phase sont très encourageants laissant entrevoir de possibles montées. L'effort ne nous fait pas oublier le réconfort avec un petit clin d'œil festif.

Une soirée montagnarde est organisée le 22 février salle « les 3 Arches » où sera servie une raclette.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver vos places auprès du 0680315283 ou du 0614709180.

Les réservations pourront être prises également au café.

Bricoler Don Couture et Cie

Cette saison, l'association est repartie avec un créneau supplémentaire par mois.

A ce jour, nous nous réunissons le 2ème mardi de chaque mois l'après-midi et le 3ème mardi en soirée.

Comme les années précédentes, nous avons participé à la création d'un grand nombre de coussins cœur dans le cadre « OCTOBRE ROSE ».

De plus, nous avons également participé à l'élaboration du marché de Noël de l'école du Val du Don (à leur demande), en confectionnant différentes décorations de Noël pour créer des guirlandes.

Nous organisons nos puces de couturières le dimanche 30 mars 2025, de 9h à 17h, à la salle « les 3 Arches ».

De nombreuses affaires à faire dans le domaine de la couture, les loisirs créatifs, etc.

Sur place, Bar et restauration sucrée.

Belle Année à tous

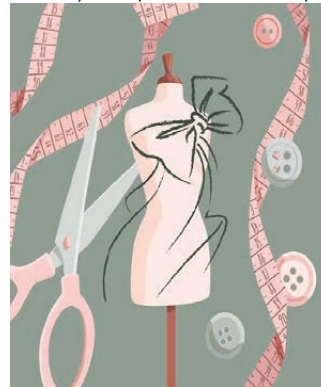


PUCES DES COUTURIÈRES

Salle des 3 Arches
MARSAC SUR DON

Dimanche 30 MARS 2025
De 9 h à 17 h

VENTE ET ACHAT DE TISSUS
MERCERIE, LAINE, LOISIRS CRÉATIFS, ETC



Renseignements et inscriptions 06 79 12 48 28
Bar et Restauration sucrée

Organisées par l'association BRICOLER DON, COUTURE & COMPAGNIE

Contact

Tél. 06 79 12 48 28



Association Communale de Chasse de Marsac-sur-Don

Cette année, l'association se compose de 18 chasseurs habitant la commune et les communes voisines.

Les chasseurs pratiquent leur loisir sur le territoire de l'association de chasse en respectant la réglementation départementale et nationale. Ils sont soumis à un plan de chasse qui assure le développement durable des populations de gibiers.

Durant le mois de Février 2025, nous effectuerons notre comptage nocturne. Ces comptages nocturnes sont préparés par le service technique de la Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique et réalisés par les chasseurs des communes concernées, aidés ponctuellement par du personnel fédéral. Ces opérations ont lieu sous couvert d'un arrêté préfectoral permettant l'utilisation de sources lumineuses. Les espèces principales concernées par ces comptages sont le lièvre, le lapin et le renard. Cette liste a été complétée par le chevreuil en 2008 puis le sanglier et le blaireau en 2010.



L'association organisera son traditionnel repas à emporter le 12 avril 2025.

Si vous souhaitez y participer, contactez Jean-Paul LEVESQUE au 06 88 29 80 22

Nous avons la volonté d'être des chasseurs et/ou un territoire de chasse écoresponsable en collectant les cartouches usagées de fusils et de carabines. Celles-ci seront recyclées par ECOLOGIC, éco-organisme agréé pour la collecte et recyclage, en filet de pêche pour le plastique et en fonderie pour la partie métallique.

Point de collecte sur la commune :

Chez Patrice et Karen SALMON
1 BIS RUE DES CHATAIGNIERS
44170 MARSAC SUR DON

Pour toutes questions

- Patrice 06.45.59.06.19
- Karen 07.86.86.12.56

N'hésitez pas à en parler autour de vous.

Rando 2025 de L'ORE

Chaque année L'ORE organise une rando VTT, Pédestre et cyclo en partenariat avec l' ECDON.

Nous comptons sur vous le **dimanche 25 mai 2025**, au site de l'Étang de la Roche, pour profiter des sentiers boisés de la vallée du Don, nettoyés par notre équipe.

Le bureau remercie les nouveaux bénévoles qui viennent renforcer l'équipe : une aide importante.



UNC Marsac-sur-Don – Mémoire

Réunion de Secteur du 17 Octobre

L'UNC Marsac sur Don – Mémoire et la Municipalité ont accueilli, à la salle «Les 3 Arches», la réunion de secteur de Châteaubriant, ainsi que les responsables de l'UNC 44.

80 personnes de tout le secteur étaient présentes.

Une minute de silence a été observée pour les disparus de nos associations.

Les réunions de secteur ont pour but de garder une dynamique dans l'organisation des différentes cérémonies commémoratives et aussi de garder des associations dans chaque commune.

Les responsables départementaux ont insisté sur le besoin d'élargir nos associations aux Soldats de France et aux membres associés qui partagent les valeurs de l'UNC.

La vocation de l'UNC est de pérenniser le «Devoir de Mémoire», pour que les enfants et jeunes adultes n'oublient jamais qu'ils doivent leur liberté au courage de leurs aînés. D'autre part, l'UNC apporte une aide morale et/ou financière aux membres de l'association qui en ont besoin.

En fin de réunion, M. Élie Brisson président de l'UNC 44, a remis la médaille de l'UNC, à M. Hervé de Trogoff, Maire de Marsac sur Don.

Commémoration du 11 Novembre 1918

Le Dimanche 10 Novembre 2024, s'est déroulée la Commémoration de l'Armistice de 1918. Précédé par la fanfare de Guémené-Penfao, le défilé nous a conduits de la mairie au Monument du Souvenir. Il était composé des deux porte-drapeaux (Soldats de France), d'adhérents de l'U.N.C., de personnalités civiles et militaires, du Conseil Municipal des Jeunes Marsacais, parés de leurs écharpes tricolores. Étaient également présents les enfants des écoles, leurs parents et les enseignants, sans oublier la Gendarmerie et les Sapeurs Pompiers toujours fidèles.



Monsieur le Maire, Hervé de Trogoff a lu l'allocution de la Secrétaire d'Etat chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants. Notre président, Daniel Crochard, a lu le message de l'UNC.

Après l'hommage aux morts et le dépôt des gerbes, pour clôturer la cérémonie, les enfants des écoles ont chanté notre hymne national «la Marseillaise», rendant un vibrant hommage aux Morts pour la France.

Une délégation de l'UNC est allée se recueillir sur la tombe de Robert Mustière, décédé dans l'année.

À la salle « Les 3 Arches », les participants ont pu apprécier le vin d'honneur offert par la municipalité, et servi par Inès du café « À la Maison » et admirer les trésors datant de la guerre 14-18, appartenant à Joachim.

S'ensuit le repas traditionnel dans une ambiance chaleureuse, réunissant adhérents et conjoints.



FC Vay Marsac

Le temps de la trêve approche pour les licenciés du Football Club Vay Marsac.

La météo n'a, pour le moment, pas impacté le planning des rencontres sur nos terrains de Vay et

Marsac. Nous espérons que ça continuera ainsi pour la période hivernale.

Côté compétition, l'équipe seniors A se hisse à la tête du classement de leur groupe D en 3^{ème} division. Les efforts et le travail de la saison dernière payent mais la saison n'est pas terminée, il faut persévérer et continuer d'être présents aux séances d'entraînement.

Les seniors féminines continuent elles-aussi leur progression avec leur 2^{ème} place au classement en 3^{ème} division également. Motivation et cohésion d'équipe sont les maîtres-mots pour le groupe.

Côté arbitre, nous félicitons Mathis Armide qui a validé sa 1^{ère} formation, il a fait ses débuts fin novembre.

Côté sponsoring, nos équipes ont continué à recevoir leurs maillots avec les couleurs du FCVM.

De nouveaux panneaux de scores ont fait leur entrée au bord de nos terrains et dans l'enceinte de nos clubs houses.

Merci à nos sponsors et au travail de la commission sponsoring.

Côté extra sportif, nous remercions sincèrement les nombreuses personnes qui ont passé commande pour les repas à emporter d'octobre 2024. Ce fut une fois de plus un franc succès : plus de 800 repas !



Les membres du bureau du FCVM vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une belle et heureuse année 2025 !



Nous vous attendons nombreux lors de nos prochains événements :

- le **concours de belotte** le 18 janvier 2025 à la salle « Les 3 Arches »
- la **soirée du Club** le 1^{er} mars à la salle « Les 3 Arches » de Marsac

Contact

Notre site internet

fcvaymarsac.com



Suivez aussi notre actualité sur Facebook et Instagram !

Tél. : 06 37 90 89 17



CALENDRIER DES COLLECTES 2025

Derval • Jans • Lusanger • Marsac-sur-Don • Mouais
Saint-Vincent-des-Landes • Sion-les-Mines



JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 M	1 S	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L
2 J	2 D	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M
3 V	3 L	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M
4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J
5 D	5 M	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V
6 L	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S
7 M	7 V	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D
8 M	8 S	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L
9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M
10 V	10 L	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M
11 S	11 M	11 M	11 V	11 D	11 J	11 V	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J
12 D	12 M	12 M	12 S	12 L	12 M	12 S	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V
13 L	13 J	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S
14 M	14 V	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D
15 M	15 S	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L
16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M
17 V	17 L	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J
19 D	19 M	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V
20 L	20 J	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S
21 M	21 V	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D
22 M	22 S	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L
23 J	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24 V	24 L	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M
25 S	25 M	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J
26 D	26 M	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V
27 L	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S
28 M	28 V	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
29 M	29 S	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L
30 J	30 D	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M
31 V		31 L		31 S		31 J	31 D		31 V		31 M

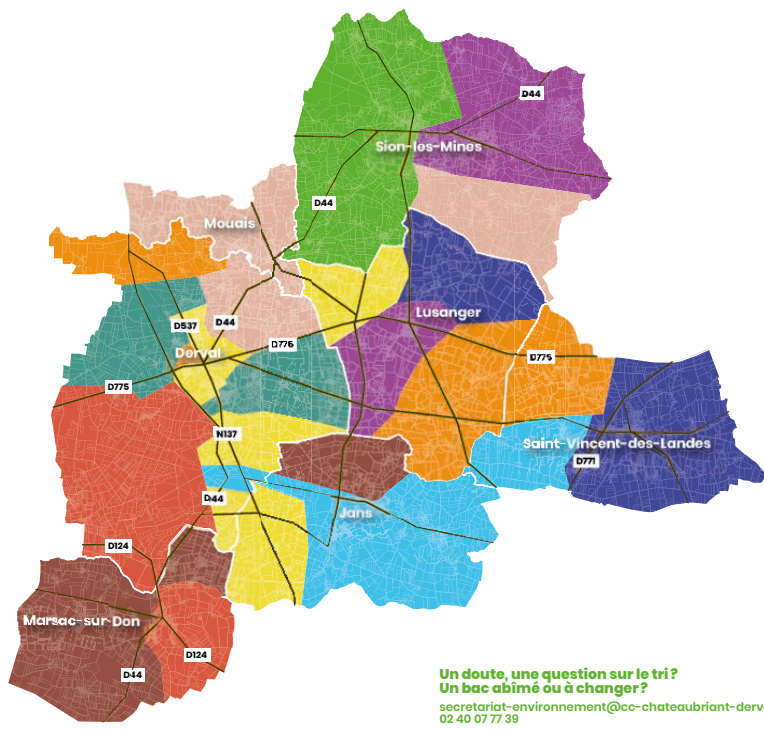
Repérez votre zone sur la carte au verso.
Un jour et un code couleur y sont associés.

Semaines avec jours fériés. Votre jour de collecte est peut-être modifié.
Reportez-vous bien au calendrier ci-dessus.

Pour rappel : pensez à déposer le verre et le papier dans les bacs de tri dédiés.

CARTE DES ZONES DE COLLECTE 2025

Derval • Jans • Lusanger • Marsac-sur-Don • Mouais
Saint-Vincent-des-Landes • Sion-les-Mines



Un doute, une question sur le tri ?
Un bac abîmé ou à changer ?
secretariat-environnement@cc-chateaubriant-derval.fr
02 40 07 77 39



MODE D'EMPLOI

Habitants de Derval,
Jans, Lusanger,
Marsac-sur-Don, Mouais,
Saint-Vincent-des-Landes
et Sion-les-Mines
pour connaître votre jour de collecte :

- 01 Repérez votre zone sur la carte. Un jour et un code couleur y sont associés.
- 02 Reportez ensuite votre code couleur correspondant dans le calendrier en page suivante pour connaître les dates exactes de collecte.

lundi semaine impaire	lundi semaine paire
mardi semaine impaire	mardi semaine paire
mercredi semaine impaire	mercredi semaine paire
jeudi semaine impaire	jeudi semaine paire
vendredi semaine impaire	vendredi semaine paire

Pour situer votre zone de collecte plus précisément, consultez la carte interactive sur <http://u.osmf.org/ln/03164/> ou flashez le QR code avec votre smartphone.



Renseignements : 02 40 07 77 39 | secretariat-environnement@cc-chateaubriant-derval.fr

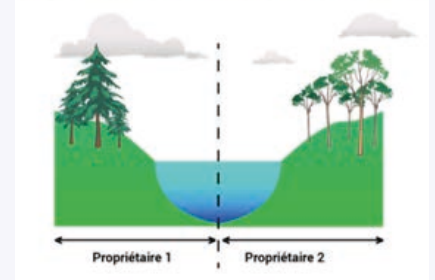
L'entretien des Cours d'eau pour préserver notre environnement

Les cours d'eau qui traversent nos communes sont des éléments précieux pour notre environnement et notre qualité de vie. Leur entretien peut toutefois être nécessaire pour prévenir les inondations, protéger la biodiversité et maintenir un écosystème équilibré. Le Syndicat des bassins versants Chère Don Isac propose ces quelques bonnes pratiques pour en prendre soin, tout en respectant la législation et l'écosystème.

Qui est responsable des cours d'eau ?

Tous les cours d'eau non domaniaux¹ et non cadastrés appartiennent pour moitié aux propriétaires de chaque rive. Cela inclut l'entretien régulier des berges et du lit pour garantir l'écoulement normal de l'eau. Cependant, il est essentiel de noter que toute intervention doit respecter les réglementations locales et environnementales (article L215-14 du Code de l'Environnement).

Propriété des riverains de cours d'eau non domaniaux



Gérer les embâcles pour éviter les problèmes

Les embâcles naturels, tels que les branches ou troncs obstruant le cours d'eau, ne sont problématiques que lorsqu'ils entravent totalement le lit ou mettent en danger des ouvrages d'art. Dans ces cas-là, leur enlèvement peut être nécessaire. Toutefois, ce nettoyage doit être fait avec précaution : il ne s'agit pas de modifier le lit du cours d'eau ou d'altérer ses habitats, mais bien de restaurer un écoulement fluide ou d'éviter un danger potentiel.

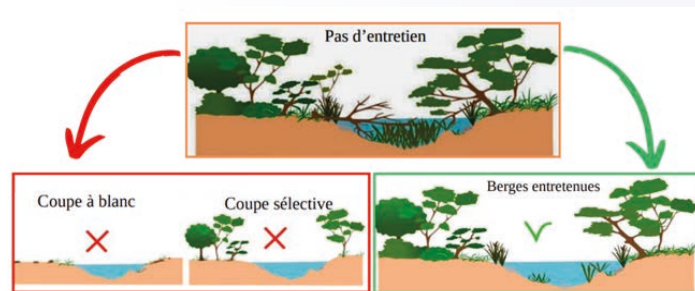
Parfois, il suffit juste de stabiliser l'embâcle dans le cours d'eau tout en laissant un passage pour l'eau, cela permet d'obtenir de nouveaux habitats favorisant ainsi la biodiversité.

Entretien durable et respect de la biodiversité

L'entretien des cours d'eau ne doit pas conduire à une dégradation des milieux naturels. Le curage est interdit ! Il est préférable de maintenir une végétation diversifiée sur les berges. Cette végétation joue un rôle clé dans la stabilisation des berges, l'amélioration de la qualité de l'eau et le maintien de la biodiversité. Favorisez un entretien sélectif, en évitant les interventions intensives qui pourraient nuire à l'équilibre du cours d'eau, à la faune et à la flore.

Faire appel aux autorités compétentes

Pour des travaux d'entretien importants ou en cas de doutes sur les démarches à suivre, contactez les services compétents de la commune ou le Syndicat des bassins versants Chère Don Isac. Ils pourront vous conseiller et, si nécessaire, coordonner des actions adaptées.



En prenant soin de nos cours d'eau, nous contribuons à préserver un patrimoine naturel précieux et à protéger nos territoires.

Ensemble, adoptons des gestes responsables pour un avenir durable !

L'atteinte du bon état écologique de nos rivières et l'adaptation au changement climatique sont des priorités qui nécessitent une coopération de tous les instants, à tous les échelons des territoires.

¹ Qui n'appartiennent pas au domaine public

PLUS D'INFOS SUR

Le Syndicat Chère Don Isac c'est :

Agriculture, alimentation, sols, urbanisme, biodiversité, paysages, qualité de vie, hygiène et santé... partout où nous interagissons avec notre environnement, l'eau est omniprésente dans nos activités quotidiennes. Une vision politique commune entre les huit communautés de communes membres pour fédérer tous les acteurs pour la reconquête de la qualité de l'eau et l'adaptation au changement climatique. Le Syndicat Chère Don Isac réalise ses actions sur un grand territoire rural entre Nantes, Rennes, Redon et Châteaubriant de près de 2 000 km², couvrant deux régions Bretagne, Pays de la Loire, 8 communautés de communes, 3 départements (44, 35, 56) et 107 000 habitants. Un plan d'action ambitieux : 19 M. d'euros sur 6 ans



MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE

Le Transport à la Demande : un service de proximité simple et pour tous !

Le Transport à la Demande est un service de transport collectif sur réservation mis en œuvre par la Région des Pays de la Loire. Il permet d'effectuer des déplacements de plus d'un kilomètre au sein du territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval en complément des lignes régulières d'autocars et de trains Aléop.

Le transport à la demande couvre les 26 communes de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et assure également la desserte du centre hospitalier de Châteaubriant et ses sites à Nozay et Pouancé.

C'est une solution facile de transport pour se rendre à un entretien d'embauche, une formation, aller à la piscine, au marché, effectuer une visite à l'hôpital, prendre le train à la gare ou l'autocar à un arrêt.

Informations pratiques

- Une inscription simplifiée et gratuite par appel téléphonique lors de la première réservation
- Un fonctionnement du lundi au vendredi hors jours fériés
- Un aller-retour par jour avec liberté du choix de l'heure entre 7h à 19h sur réservation la veille avant 16h (une heure au minimum sur le lieu de destination). Réservation au plus tard le vendredi pour le lundi et le jour ouvré précédant le jour férié
- Une amplitude horaire étendue au-delà de 7h à 19h pour les correspondances avec les trains et les autocars
- Une confirmation SMS avec rappel la veille et une heure avant le rendez-vous
- Achat du ticket possible à bord du véhicule (faire l'appoint)

Pour les personnes de 70 ans et plus ou les Personnes à Mobilité Réduite, le véhicule viendra les prendre à leur domicile pour les



Réservation auprès de la **Maison de la Mobilité de Châteaubriant-Derval** au 02 40 07 54 71 (joignable du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 18h30/le samedi de 9h à 13h) et auprès de **Allô Aléop** au 09 69 39 14 14 (joignable du lundi au vendredi de 7h à 20h / le samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h, hors jours fériés).

FRANCE SERVICES



Les deux *France Services* du territoire vous accompagnent dans vos démarches du quotidien

A moins de 30 mn de chez vous, les agents France Services à Châteaubriant et à Derval vous accompagnent dans toutes vos démarches administratives du quotidien : immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, demande de carte grise, retraite, allocations familiales, accès aux services en ligne ...

France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA et la Poste.



France Services, 18 A rue César Franck, 44110 Châteaubriant
02 28 04 62 75
franceservices.chateaubriant@cc-chateaubriant-derval.fr
du lundi au vendredi : de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30

France Services, 14 rue de la Garlais, 44590 Derval
02 40 81 82 26
franceservices.derval@cc-chateaubriant-derval.fr
du lundi au jeudi : 8h30-12h & 14h-17h / vendredi : 8h-12h





Numéros utiles



SAMU
15



Gendarmerie
17



Pompiers
18



Urgences européennes	112
Pompiers, police, SAMU pour les personnes sourdes ou malentendantes	114
SOS Médecin	36 24
SAMU Social	115
Pharmacie de garde	32 37
Médecin — D ^R NURIT	02 40 87 58 17
Cabinet infirmier	02 40 51 02 86
Ostéopathe — M ^{me} ERAUD	06 69 11 92 37

Allô Enfance Maltraitée	119
Allô Service Public	39 39
Maltraitance Animale	36 77
Centre anti-poison	02 41 48 21 21
Drogue info services	117
ENEDIS Dépannage	09 726 750 44
GRDF Urgence Sécurité Gaz	0 800 47 33 33
Véolia Eau	09 693 235 29
N° vert Canicule Info	0 800 06 66 66
Point écoute jeunes	02 40 35 47 73
Point écoute parents	02 40 35 00 88
Sida info Service	0 800 840 800
Sécurité Sociale	36 46
SOS Urgences Mamans (garde temporaire d'enfants)	02 40 73 90 30
Violences Conjugales	39 19



Associations, réfléchissez dès à présent sur la rédaction de vos articles à nous transmettre pour le prochain bulletin.

Horaires d'ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30
Le 2^{ème} samedi du mois de 9h00 à 12h30

